RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{ER} FÉVRIER 2023

Le 1^{er} février deux mille vingt-trois à 19 heures 00, le conseil municipal de la commune de PIERRERUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier DERUPTY, Maire.

Date de convocation : 27/01/2023

PRÉSENTS: Didier DERUPTY, Michel PIGAGLIO, Hervé DAUBET, Éric JEAN, Fabian JEAN-RIVIAL, Florian JEAN Thomas LEBRETON, Fabienne MILLET, Mathieu RICHARD.

ABSENTS excusés : Agnès GUERRINI a donné procuration à Fabienne MILLET, Kévin ROLANDO a donné procuration à Hervé DAUBET.

Approbation du PV des délibérations du 18/01/2023 à l'unanimité

Secrétaire de séance : Hervé DAUBET

Quorum constaté

ORDRE DU JOUR:

Certificat Administratif pour dépenses imprévues :

Le conseil municipal approuve le certificat administratif.

À l'unanimité

1/ Élection 1^{er} adjoint :

Le conseil municipal décide de :

- pourvoir au remplacement du 1^{er} adjoint,
- décider que l'adjoint à désigner occupera dans l'ordre du tableau le 1^{er} rang des adjoints au maire
- présenter des candidatures au poste de 1^{er} adjoint.
- procéder à l'élection d'un 1er adjoint.

À l'unanimité

2/ Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 11 Nombre de Nuls : 0 Nombre de blancs : 0 Exprimés : 11 Majorité absolue : 6

| Candidats: | Nombre de voix |
|--------------------|----------------|
| JEAN RIVIAL Fabian | 9 |
| RICHARD Mathieu | 2 |

M JEAN RIVIAL Fabian a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

MAIRIE DE PIERRERUE

- 04300 -

3/ Indemnité de fonction du 1er adjoint au maire :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que le premier adjoint démissionnaire.

Dit que le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 7.84 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, comme l'adjoint démissionnaire, à compter du 02 février 2023, les indemnités allouées aux autres élus rémunérés étant inchangés.

Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

À l'unanimité

Séance close à 19h50.